Pollution de l'air: réseaux et stations individuelles de mesures de la qualité de l'air ambiant

1994/0194(SYN) - 07/03/1996 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

Dans l'ensemble, la Commission estime que la position commune constitue un bon compromis, étant donné que les amendements du PE qui n'ont pas été repris par le Conseil ne sont pas essentiels pour la mise en oeuvre du dispositif proposé.